

CHAM
2023/2024

FICHE DE CANDIDATURE
(AU VERSO)



■ À ENVOYER

• Pour les élèves du CE1 au CM2
à la directrice de l'école
Marguerite-Audoux
> 20 rue du Général Galember,
41000 Blois

• Pour les élèves de la 6^e à la 3^e
consulter le site internet du
collège des Provinces (rubrique
«enseignement» → «CHAM» →
«inscriptions»)



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

■ RENSEIGNEMENTS

> **Caroline Peyrat**
Directrice de l'École Marguerite-Audoux
Tél. 06 07 49 75 83

> **Catherine Keller**
Principale du Collège Les Provinces
Tél. 02 54 57 41 00

> **Franck Brossard**
Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys
Tél. 02 54 55 37 36

Photos : Pashrash et Thomas Jouan

CONSERVATOIRE
DE BLOIS
Un équipement d'Agglopolys
Communauté d'agglomération
de Blois

CHAM
CLASSE À
HORAIRES
AMÉNAGÉS
MUSIQUE

POUR APPRENDRE
ET PRATIQUER
LA MUSIQUE
À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

DU CE1 À LA 3^e

RENTRÉE SCOLAIRE
2023 / 2024



CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique)

La CHAM donne l'opportunité à un élève de suivre un double cursus enseignement général et enseignement spécialisé musique grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation Nationale et de professeurs du Conservatoire de Blois/Agglopolys.

Les cours d'instrument, de Formation Musicale et de pratiques collectives sont dispensés en majorité pendant le temps scolaire. L'enseignement artistique et l'enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau. L'enseignement musical et le prêt des instruments sont gratuits (exceptés la harpe et le piano).

■ LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

École primaire Marguerite-Audoux
20 rue du Général Galement
41000 Blois

Collège Les Provinces
2 allée d'Aquitaine
41000 Blois

Conservatoire de Blois/Agglopolys
14 rue de la Paix
41000 Blois

■ L'EMPLOI DU TEMPS

> Allègement de l'horaire de l'enseignement général.
> 3 à 7h30 de musique hebdomadaires selon le niveau scolaire.

Un transport scolaire est mis en place en primaire pour les élèves des communes de l'agglomération résidant hors Blois et La Chaussée Saint-Victor.

■ L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

> **Général** : Éducation Musicale renforcée, chant choral (collège).

> **Spécialisé** : Apprentissage d'un instrument (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, trombone, tuba, percussions, batterie, piano, harpe, guitare classique, cursus voix, violon, alto, violoncelle, contrebasse), Formation Musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, chant choral (primaire).

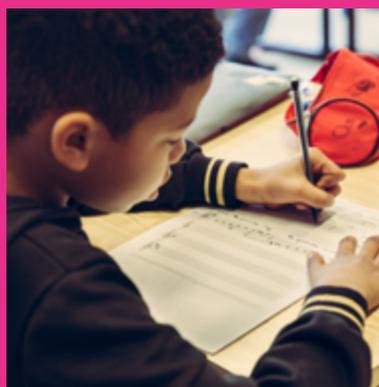
■ LA PARTICIPATION À LA VIE ARTISTIQUE DU TERRITOIRE

La musique est un art qui se partage par :

> la réalisation de concerts et auditions au Conservatoire, dans les établissements d'enseignement et lieux artistiques du territoire

> la réalisation de projets communs : école - collège - conservatoire

> la promotion de la CHAM auprès du public



MODALITÉS D'INSCRIPTION



POUR LA RENTRÉE 2023/2024 :

- > classe de CE1 : 24 places disponibles
- > des places disponibles du CE2 à la 3^e

■ QUI PEUT S'INSCRIRE DANS UNE CHAM ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

• **Pour le CE1** : les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et l'implication familiale constituent le profil d'admission.

• **Du CE2 à la 3^e** : L'entrée en CHAM, possible à tout moment de la scolarité, est soumise au nombre de places disponibles et au niveau musical de l'élève. Si besoin, des aménagements hors temps scolaire sont proposés pour répondre au mieux au niveau musical de l'enfant.

L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

■ COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

Avant la date limite du
7 avril 2023 pour la primaire
30 avril 2023 pour le collège

1/ Remplir la fiche de candidature
> **primaire** : fiche ci-jointe détachable
> **collège** : sur le site du collège à la rubrique « enseignement » → « CHAM » → « inscriptions »

2/ Une rencontre sera organisée entre l'équipe pédagogique, l'enfant et ses parents afin d'échanger sur la motivation famille/enfant et l'appétence à la musique...

> **primaire** : sur convocation, livret scolaire requis.

> **collège** : sur convocation le 17 mai 2023 à partir de 14h

3/ Les résultats d'admission seront communiqués par courrier.

En primaire, l'admission entraînera l'accord de dérogation à la carte scolaire pour les élèves hors secteur.



■ INFORMATIONS ET PORTES OUVERTES

> **École Marguerite-Audoux** : Portes ouvertes le samedi 25 mars de 10h à 12h (entrée au 14 avenue du Maréchal Lyautey)

> **Collège Les Provinces** : Réunion d'information le jeudi 16 mars à 18h

FICHE DE CANDIDATURE PRIMAIRE

CHAM
2023/2024

pour le collège fiche téléchargeable sur le site du collège :
rubrique « enseignement » → « CHAM » → « inscriptions »

■ ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NIVEAU SCOLAIRE 2022/2023 :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 2022/2023 :

INSTRUMENT PRATIQUÉ SI L'ÉLÈVE FAIT DÉJÀ DE LA MUSIQUE :

■ RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : E-MAIL :

TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

TÉL. PROFESSIONNEL :

PROFESSION :

■ RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : E-MAIL :

TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

TÉL. PROFESSIONNEL :

PROFESSION :

Je soussigné(e) déclare faire acte de candidature pour l'enfant et certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du fonctionnement des classes à horaires aménagés et m'engage à en respecter toutes les dispositions.

■ Élève résidant hors Blois et La Chaussée Saint-Victor souhaitant utiliser le transport scolaire spécifique CHAM : oui non

si oui : de manière permanente (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

de manière occasionnelle, préciser les jours :

Fait à

Signature du responsable légal

Le